



Règlement interne au club pour les joueurs quittant le club.

Tout joueur désirant quitter le club à la période des mutations du 1er juin au 15 juillet est libre de le faire.

Tout joueur désirant quitter le club hors période normale c'est-à-dire à partir du 16 juillet peut le faire mais n'obtiendra l'accord du club qu'à la condition qu'il n'ait aucune dette envers le club. Cartons, équipements par exemple.

Pour tous les joueurs qui quittent le club et qui voudraient revenir en cours de saison ou la saison suivante, leur retour ne sera possible qu'à la condition où ils règlent au club les droits de mutation qu'il faudra payer.

Article 41 Frais administratifs de changement de clubs			
FRAIS ADMINISTRATIFS DE CHANGEMENT DE CLUB	01/07/2026 au 31/08/2026	01/09/2026 au 30/09/2026	après le 01/10/2026
Joueurs Libres			
Vétéran, Senior, U20	100	145	165
U19, U18, U17	65	90	110
U16, U15, U14, U13, U12	30	55	75
U11, U10, U9, U8, U7, U6	20	35	45
Joueuses Libres			
Senior F, U20F, U19F, U18F, U17F	65	90	110
U16F, U15F, U14F, U13F, U12F	30	55	75
U11F, U10F, U9F, U8F, U7F, U6F	20	35	45
Joueurs Foot entreprise (uniquement niveau A)			
Vétéran, Senior, U20, U19, U18, U17	65	90	110
Joueurs/Joueuses Futsal (uniquement niveau A)			
Vétéran, Senior, U20, U19, U18, U17	40	60	75
U16, U15, U14, U13, U12	30	45	55
U11, U10, U9, U8, U7, U6	20	35	45
Arbitres (dont 90 euros reversé au club formateur)	180	180	180
Educateurs FFF (dont 90 euros reversé au club formateur)	180	180	180
en cas de double licence : herbe, futsal, entreprise, loisir 1 seule licence est facturée			

Ce règlement étant sur le site du club, il est ainsi à la vue de tous et sera remis à tout joueur quittant le club.

Le Président

Francis Bertrand

**AS NOAILLES CAUVIGNY
BP 25
NOAILLES 60430**

